

TITRE	Mémorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (Rapaces)
TYPE	Article IV (4)
ÉTAT LÉGAL	Mémorandum d'Entente environnemental multilatéral
LANGUE	Anglais et français (langues de travail) Traductions non officielles disponibles en arabe et russe
DÉPOSITAIRE	Secrétariat de la CMS
COUVERTURE	Populations d'espèces migratrices de <i>Falconiformes</i> et <i>Strigiformes</i> présentes en Afrique et en Eurasie
ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION /OIER*	132: AFGHANISTAN; AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, Andorre, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARMÉNIE, AUTRICHE, Azerbaïdjan, Bahreïn, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIUM, BÉNIN, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CABO VERDE, Chine, Cité du Vatican, UNION EUROPÉENNE, Comores, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CHYPRE, CROATIE, DANEMARK (y compris les Iles Féroé et Groenland), DJIBOUTI, ÉGYPTE, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉRYTHRÉE, ESPAGNE (y compris les îles Canaries), ESTONIE, ÉTHIOPIE, EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, FINLANDE (y compris les Iles Åland), FRANCE (y compris Réunion et Mayotte), GABON, GAMBIE, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, GUINÉE ÉQUATORIALE, HONGRIE, INDE, IRAN, IRAQ, IRLANDE, Islande, ISRAËL, ITALIE, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, KIRGHIZISTAN, Koweït, Lesotho, LETTONIE, Liban, LIBERIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, Malawi, MALI, MALTE, MAURITANIE, MAURICE, MOLDOVA, MONACO, MONGOLIE, MONTENEGRO, MAROC, MOZAMBIQUE, Namibie, Népal, PAYS-BAS, NIGER, NIGERIA, NORVÈGE (y compris Svalbard et Jan Mayen îles), Oman, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAKISTAN, Palestine, POLOGNE, PORTUGAL, Qatar, République centrafricaine, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME UNI (y compris Jersey, Guernesey, Ile de Man, Gibraltar et les Bases Souveraines de Chypre), Fédération de Russie, RWANDA, Saint-Marin, SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE, SÉNÉGAL, SERBIE, SEYCHELLES, Sierra Leone, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SOMALIE, SRI LANKA, Soudan, Soudan du Sud, SUÈDE, SUISSE, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, SWAZILAND, TADJIKISTAN, TCHAD, TOGO, TUNISIE, Turkménistan, Turquie, UKRAINE, UNION EUROPÉENNE, YÉMEN, Zambie et ZIMBABWE.
ACTE FINAL	Non applicable
SIGNATURE	61: Signé par 28 États le 22.10.2008 : ANGOLA, ARMÉNIE, BURUNDI, CONGO, DJIBOUTI, ÉMIRATS ARABES UNIS, FINLANDE, GAMBIE, GUINÉE, GUINÉE EQUATORIALE, HONGRIE, KENYA, MADAGASCAR, MALI, MAROC, MONGOLIE, Népal, NORVEGE, PAKISTAN, PAYS-BAS, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, ROYAUME-UNI, SÉNÉGAL, Soudan, TCHAD, TOGO, YÉMEN; 04.12.2008 : AFRIQUE DU SUD; 19.07.2010 : LUXEMBOURG; 22.11.2011 : ALLEMAGNE, BELGIQUE, DANEMARK, GHANA, ITALIE, ROUMANIE, UNION EUROPÉENNE; 25.11.2011 : MONACO; 14.5.2012 : FRANCE; 15.5.2012 : SLOVAQUIE; 09.12.2012 : SOMALIE; 10.12.2012 : NIGER; 27.5.2013 : TUNISIE; 04.7.2013 : SUEDE; 09.9.2013 : ÉGYPTE; 29.11.2013 : LIBYE; 05.11.2014 : RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SUISSE; 22.12.2014 : RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE; 28.12.2014 : Liban; 10.03.2015 : IRAN; 04.05.2015 : ESPAGNE; 06.10.2015 : Comores; 11.11.2015 : CROATIE, ISRAËL; 07.03.2016 : INDE; 13.03.2017 : ARABIE SAOUDITE ; 24.10.2017 : BURKINA FASO ; 17.11.2017 : CÔTE D'IVOIRE ; 03.12.2018 : JORDANIE; 19.02.2020 : ETHIOPIE.
ENTRÉE EN VIGUEUR	Le premier jour du premier mois après que 8 États de l'aire de répartition aient signé, dont au moins deux d'Europe, deux d'Asie et deux d'Afrique; ouvert à la signature indéfiniment et entrée en vigueur pour tous les autres États signataires le premier jour du premier mois suivant la date de signature par ce signataire.
EFFECTIVEMENT EN VIGUEUR	1 ^{er} novembre 2008
RAT/ACP/APP/ACC	Non applicable
RÉUNION DES SIGNATAIRES	Première réunion des signataires (MOS1) à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, 9-11 décembre 2012. Deuxième réunion des signataires (MOS2) à Trondheim, Norvège, 5-8 octobre 2015. Les réunions ont normalement tenues tous les trois ans.
SECRÉTARIAT	Unité de coordination au Bureau CMS - Abou Dhabi Tel: +971 2 4033 602 Courriel: cmsoffice.ae@cms.int Site Web: www.cms.int/raptors/fr
FINANCEMENT	Aucun spécifié dans le Mémorandum d'Entente (exception faite du financement par les pays et de la demande de fonds auprès d'autres sources - Art 20). Depuis 2009, l'unité de coordination est financée par l'Environment Agency - Abu Dhabi, au nom du gouvernement des Émirats arabes unis.
RÉSERVES	Non applicable
DIVERS	Cinq partenaires coopérants: signé le 22.10.2008 par le Secrétariat de la CMS; le 04.12.2008 par BirdLife International; le 16.12.2011 par l'Association internationale de la fauconnerie et de la conservation des oiseaux de proie ; le 29.11.2017 par le Groupe de spécialistes des vautours de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature); le 24.10.2017 par The Peregrine Fund.

* Parties de la CMS en lettres capitales.